



Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information été 2017 / N° 13

« Une cabine téléphonique est un endroit clos entouré de vitres situé sur l'espace public (typiquement, le trottoir), muni d'un téléphone permettant d'émettre des communications qui sont réglées avec une carte à puce (carte prépayée, carte bancaire) ou des pièces de monnaie. Sa fonction est de permettre à celui qui téléphone ou y reçoit un appel, de s'isoler du bruit ambiant, d'y tenir une conversation privée, tout en étant abrité des intempéries. »

Voici la définition de la cabine téléphonique, définition qui dans quelques années sera complètement obsolète puisque l'objet aura disparu de nos villages ! Mais pas à Chanteuges !

Le conseil municipal a en effet choisi de garder ce patrimoine communal et de l'utiliser pour un usage plus culturel mais qui tout comme l'utilisation du téléphone permet de garder le lien entre les gens. Notre cabine téléphonique est donc devenue une boîte à livres !

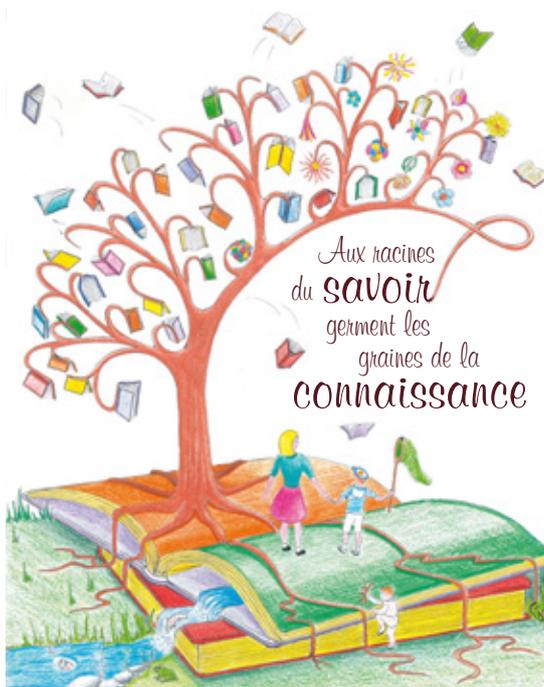
Il s'agit d'échanger des livres de manière libre et gratuite, pour leur donner une seconde vie et les faire voyager.

Nous avons construit le projet autour de la nature. « L'Artiste » a pour cela fabriqué des étagères avec un tronc central qui représente l'arbre de la connaissance et « le Peintre » a coloré les feuilles aux couleurs des différentes saisons !

Cet arbre de la culture est symbolique, tout comme le dessin du même artiste sur la porte d'entrée de la cabine. Vous en trouverez la symbolique dans le petit encadré sur le côté !

Pour l'anecdote, notre cabine téléphonique relookée a eu plus de 25 000 vues sur la page Facebook du village de Chanteuges ! Elle a également eu son moment de gloire dans les journaux locaux (l'éveil et la montagne) et cerise sur la gâteau notre boîte à livres a fait sa star au soir 3 de France 3 !

Comment imaginer plus belle publicité pour notre beau village ! Bonnes lectures ! ■



L'affiche de style pseudo-naïf « Aux racines du savoir germent les graines de la connaissance » symbolise plusieurs choses.

Les livres transmettent un savoir collectif et chacun d'entre nous a la possibilité de transformer ces savoirs en expérience et connaissance personnelle.

Chaque livre a la même taille, car peu importe sa grosseur, sa longueur, pour avoir le même intérêt ou la même importance selon qui le lit ou l'utilise.

La deuxième branche de l'arbre compte neuf ramifications se rapportant aux neuf muses des arts antiques et donc aux neuf arts admis (architecture, sculpture, peinture, musique, poésie, arts de la scène, cinéma, télévision et la bande dessinée).

Les autres branches en comportent dix : le dixième art étant le multimédia.

Les fleurs en bout de chaque branche figurent les livres en attente d'écriture : les pages blanches à remplir !

L'enfant du premier plan représente la difficulté de l'apprentissage de la lecture.

Les deux autres montrent l'importance d'un bon professeur ou guide afin d'attraper les mots et de progresser dans l'apprentissage.

Les couleurs de l'arc-en-ciel indiquent l'universalité du savoir et de la connaissance.

Enfin la rivière représente la diffusion et le partage de ce savoir. ■

La cabine à livres : mode d'emploi

Je dépose ou récupère : un polar, un roman, une BD ou une revue... Pour petits ou grands...

Je veille à ce que les livres soient en bon état...

Je partage la lecture : j'ai aimé, j'en fais profiter quelqu'un d'autre...

J'adopte le principe : je lis, je garde, j'offre ou redépose ce livre ou un autre dans la boîte à livres...



Edito

Ce début d'année a vu la création d'une nouvelle inter-communalité. Nous sommes devant un changement profond, et les élus se retrouvent partagés entre l'inquiétude et l'obligation incontournable de s'organiser différemment. Un comité de pilotage a travaillé toute l'année 2016, afin d'être efficaces et constructifs en cette période de grande mutation pour que la fusion ait le moins d'impact possible sur les finances et les services rendus à la population. Or la nouvelle équipe dirigeante a fait fi de ce travail et impacte à la hausse pour les 12 ans à venir les impôts locaux de nos contribuables.

Du côté de la commune vous trouverez dans ce bulletin les chiffres du budget 2017, un budget qui donne à notre commune les moyens d'agir. Nous poursuivons les efforts engagés pour une gestion saine de nos finances, malgré les baisses de dotation de l'état. Nous allons cette année réaliser un programme de remise en état de la voirie, de réfection de toitures de nos bâtiments communaux et dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration du bourg pour l'an prochain, nous allons réhabiliter le réseau d'assainissement du bourg.

Vous verrez dans ce bulletin que la municipalité a mis en place différents aménagements qui vont favoriser la mise en valeur de notre commune et aussi permettre aux habitants et touristes de «bien vivre ensemble».

Mais Chanteuges, c'est d'abord vous qui le faites au quotidien. Grâce à la mobilisation constante des associations locales, l'été va être émaillé de festivités et de rencontres. Un grand merci aux bénévoles et aux élus qui s'investissent dans leur bon déroulement.

Alors, vivez à fond cet été qui démarre dans notre village, un village qui bouge !

FRANCK NOEL-BARON

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'ÉPURATION DU BOURG

Depuis quelques années le service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement du Département la Haute Loire, lors de ses visites annuelles, a mis en exergue plusieurs anomalies sur le fonctionnement de la station d'épuration du bourg, située en bords de Desges au Pont Vieux. Celle-ci de type décanteur et lit bactérien date de 1991.

Les frais et travaux d'entretien de ces dernières années (changement de 2 pompes, mauvais état du bassin décanteur et du sprinkler, dégrilleur, poires de niveaux et filtre à graisse toujours colmaté) ont obligé le conseil à une réflexion concernant la création d'une nouvelle station. De plus les eaux de rejet doivent être séparées de celles du Conservatoire du Saumon Sauvage afin qu'il puisse valider ses nouvelles certifications.

Pour le choix de la technique d'épuration, nous avons défini plusieurs critères :

- le nombre d'Equivalent-Habitant sur le site et ses variations annuelles
- le type d'effluents
- le respect des paramètres réglementés
- l'espace foncier disponible
- la maintenance nécessaire
- la gestion des boues
- les nuisances causées par ces installations

Le cabinet d'étude CETI a été choisi pour présenter un nouveau projet, viendront ensuite l'appel d'offres, le choix des entreprises et la réalisation des travaux qui se dérouleront en deux phases : la première tranche en 2017 concernera la réhabilitation des réseaux du bourg (réfection de certaines zones et étanchéisation des regards) afin de réduire les eaux parasites qui perturbent le réseau. La seconde tranche en 2018, verra la création d'une nouvelle station de type lit de roseaux à écoulement vertical.

Comment ça marche ?

La nouvelle installation sera composée d'un poste de relevage avec dégrilleur automatique qui alimente une cuve de stockage reliée à des électrovannes. Celles-ci dirigent les eaux usées en alternant les zones vers un premier bassin de filtres plantés de roseaux. Ce bassin comporte quatre couches de graviers (du plus fin au sommet, au plus épais au fond). L'eau filtrée arrivant au fond est drainée vers une nouvelle cuve alimentant, par électrovannes, un deuxième bassin composé là aussi de quatre couches de graviers, plus fines que les précédentes. Avant le rejet en milieu naturel, les eaux traitées transitent dans un canal venturi pour contrôle. Le système est automatisé avec report d'alarmes via SMS.

L'épuration est faite par les bactéries apportées dans les eaux usées. Grâce à l'action mécanique des roseaux due au vent qui permet d'éviter le colmatage à la surface du bassin, l'eau peut couler entre les graviers, et apporter l'oxygène nécessaire aux bactéries aérobies.

Enfin, les roseaux, s'ils n'épurent pas, offrent également une protection contre les basses températures

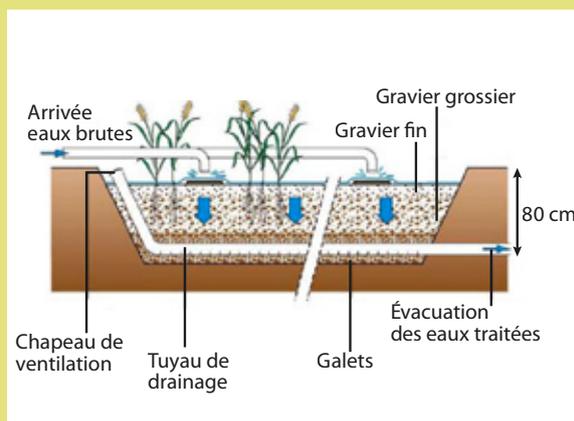


et protègent les bactéries contre l'action des rayons ultraviolets du soleil.

L'entretien consiste en un désherbage sélectif et manuel les premières années suivi d'un faucardage les années suivantes.

Un produit d'épuration de type compost se créera sur la surface des bassins.

Schéma d'un lit de roseaux à écoulement vertical



Coût prévisionnel et financement :

Au stade de l'avant projet sommaire, le montant des travaux s'élève à 73 000 € pour la réhabilitation des réseaux et 340 000 € pour la création de l'unité de traitement, plus l'achat du terrain.

Le taux de subvention prévisionnel est de 80 % : réparti entre l'agence de l'eau (60 %) et le département + la région (qui financent chacun 10 % du projet).

Le 10^e programme de l'agence de l'eau a défini comme essentiels : la réduction et le traitement des pollutions pour améliorer la qualité des eaux. La commune de Chanteuges a été sélectionnée (avec d'autres communes) comme étant prioritaire de par sa position géographique sur le bassin et de par sa proximité avec le conservatoire du saumon, et de ce fait bénéficie d'un taux de subvention bonifié. ■

TRAVAUX DE BOURLEYRE

Parmi les différentes phases d'aménagement paysager sur la commune de Chanteuges qui a vu la création de «la place de Canteughols» (2007), l'aménagement de «l'esplanade de la gare» (2010) et le lifting de Tavernat (2011), il était temps d'étendre notre champ d'action : nous n'avions pas oublié Bourleyre!



Avant



Après



Depuis quelques mois déjà, trois conseillers avaient en charge une réflexion sur l'embellissement de ce village, en établissant un premier inventaire. La présentation d'un premier projet en janvier 2016, ayant reçu un avis favorable après une visite in-situ de l'ensemble des membres du conseil, les travaux pouvaient commencer.

La transition entre le changement de tractopelle qui présentait trop de fuites susceptibles de pollutions et des délais de livraison quelques peu retardés du nouvel engin ont provoqué un report de ces travaux de plusieurs mois.

Enfin munis des bons outils, ces aménagements ont été effectués du 14 au 17 mars 2017 par les employés municipaux.

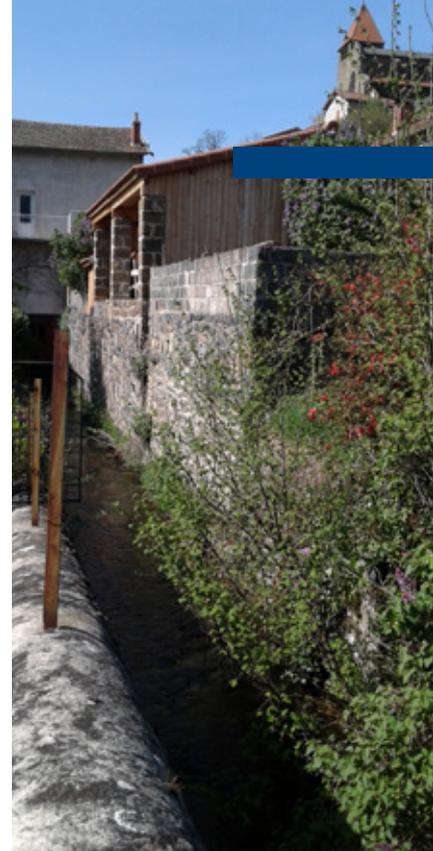
Désormais 10 places (et 2 bandes ensablées) dédiées au stationnement sont bien visualisées, libérant ainsi

l'espace autour de la fontaine.

Ces améliorations ont consisté en l'évacuation de dépôts divers, en la suppression d'arbres et arbustes morts gênants ou inadaptés aux lieux, en la taille de reformation de ceux conservés, dans le renforcement de l'abri bus (scolaire) ainsi qu'au ré-ensablement de son sol et à la restauration de la fontaine du haut, qui sera sécurisée par l'érection de quelques orgues de basalte en son pourtour.

Il ne reste qu'à déterminer l'emplacement de l'abri des poubelles municipales et procéder à l'ensemencement d'une bande fleurie de type abeilles/pollinisateurs.

Proposer un nouveau visage de Bourleyre tombe à point nommé avec le passage du tour de France 2017. ■



WIFI 43

Adopté en 2016, le projet WIFI 43 a débuté sa mise en place sur l'ensemble de la Haute-Loire.

Ce projet s'inscrit dans le plan de politique numérique du Département et vient compléter le programme de déploiement du très haut débit dans le territoire avec le but de le désenclaver d'un point de vue numérique. Les communes qui en font la demande se voient équipées de deux bornes wifi, qui une fois installées et connectées, permettent un accès au réseau internet. Equipés de Smartphone, tablette ou ordinateur portable, les usagers peuvent ensuite en s'identifiant une seule et unique fois se connecter au dispositif et bénéficier d'une connexion illimitée totalement gratuite, le Département finançant la fourniture et l'installation des fontaines wifi.

En début d'année, le Conseil Municipal de Chanteuges a délibéré pour souscrire à ce programme et au printemps deux bornes ont été installées sur les façades de la mairie qui émettent sur 300 m environ aux alentours (Place de Canteughol, Salle des fêtes, Esplanade de la gare, l'Abbaye). Ce service s'adresse à notre population qui peut en profiter lors de ses passages au village, mais aussi aux populations touristique en itinérance sur notre commune afin de leur fournir un accès internet et de les orienter vers les trésors de notre patrimoine. ■

INFO BRÈVES

Participation de la commune aux voyages scolaires

Nous rappelons aux familles concernées que la municipalité a choisi de participer aux différents voyages scolaires des enfants du primaire à la fin du collège. Cette participation est passée cette année à 6.50 € par jour de voyage.

Pour y avoir droit, il suffit de retirer un formulaire auprès du secrétariat de mairie et de le retourner rempli accompagné d'un RIB.

Communication de la commune

Pour ceux qui ne sont pas encore « connectés », nous vous informons que la commune dispose de sa page Facebook (@village de Chanteuges), celle-ci vous permet de suivre les informations communales comme l'avancé de certains travaux, les informations générales sur la vie de la commune et les manifestations de nos diverses associations sur le territoire.

Médaille de la Famille

La mairie de Chanteuges envisage d'organiser une cérémonie pour une remise de « médailles de la Famille » en 2018. Cette distinction honorifique récompense les personnes qui ont élevé au moins quatre enfants dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans... Si vous êtes concernés et intéressés par cette décoration, veuillez contacter le secrétariat de mairie qui vous renseignera sur les démarches à effectuer.

PROJET DE MICRO CENTRALE

Ce projet a été initié par le SECCOM début 2016. La municipalité déplore de n'avoir reçu des informations sur le sujet que trop tardivement. L'expression de nos craintes sur l'impact environnemental pour notre beau village n'a pas rencontré de complaisances auprès du SECCOM. Certes le SECCOM est souverain dans ses décisions, mais la bienséance est d'informer les personnes directement impactées.

Partant du fait que le syndicat possédait 50 % d'un droit d'eau avec l'auberge (ancien moulin Duchamp légué par la commune), l'autre moitié, (propriété du moulin Tourette) est rachetée (70 000 €), il y avait une opportunité pour créer une micro centrale et une étude a donc été commandée (30 000 € environ). Il a ensuite fallu prouver que l'acte de propriété remontait à la révolution et une généalogiste a été missionnée (12 000 €). La validité du droit d'eau apportée, le projet est administrativement faisable.

Cette possibilité avait déjà été envisagée il y a dix ans par la municipalité, lors de la construction de l'auberge, mais au vu de la chute d'eau (6,60 m) la rentabilité ne paraissait pas établie au regard de l'investissement.

Aujourd'hui, le nouveau projet accroît la chute d'eau d'environ 3 m : en comblant le Béal et en le remplaçant par une conduite forcée installée en lieu et place du cours d'eau qui de fait disparaîtra à partir de Beausoleil.

Cela permettra d'installer un générateur plus puissant, (90 KW) qui augmentera la production mais aussi l'investissement de façon importante (de l'ordre de 800 000 €). La production annuelle d'électricité ne nous a pas été communiquée. Il faut savoir que désormais la nouvelle réglementation régissant les productions hydrauliques et les milieux aquatiques n'autorise pas de turbinage de juin à septembre.

La centrale sera installée à la place des anciens silos à grains du moulin Tourette, à une profondeur d'environ 5 m. Le béal recouvert deviendra une bande de terre à entretenir. Les jardins riverains seront-ils aussi facilement irrigables ? Le petit filet bleu du Béal disparaîtra de la carte postale de l'Abbaye que les promeneurs découvrent depuis « le Chemin de la Pelle » et les plus anciens garderont le souvenir de leurs baignades improvisées après s'être initiés aux ricochets et aux forces motrices de l'eau avec leurs petits moulins.

Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet de production d'énergie renouvelable, qui doit générer une recette pour la communauté, mais émet quelques réserves et exigences.

Que la commune puisse bénéficier d'une partie du revenu de cette centrale (tout comme cela a été fait pour les éoliennes).

Le conseil refuse que le « transformateur » soit installé Rue des Moulins comme le prévoit le projet, sur une place de stationnement, si précieuse à cet endroit. Le bruit de la turbine située en plein cœur du village n'apportera-t-il pas quelques nuisances ?

La prise en charge par le SECCOM du coût de l'entretien du Béal recouvert (1 800 m² environ) si difficile d'accès, où ronces et broussailles vont proliférer, sera-t-elle pérenne ?

Enfin pourquoi vouloir réaliser ce projet dans la précipitation, alors que tous les autres en cours à la communauté, ont été reportés pour compléments d'étude ou de réflexions ? ■

Patrimoine

Restauration du petit patrimoine : Abri du passeur

En longeant la rivière Allier, en face du village de Tatevin, l'on peut voir une ancienne mesure en cours de restauration, à quoi a-t-elle servi ?

Un peu plus en amont ont existé simultanément, dès le XVIII^e siècle, un pont et un bac. Sur différents documents datant de 1848 puis 1863, le bac est encore répertorié, mais le 13 octobre 1872, les eaux l'emportent et le fracassent contre les rochers. On le retrouve en 1925 et 1928 subissant les visites techniques semestrielles.

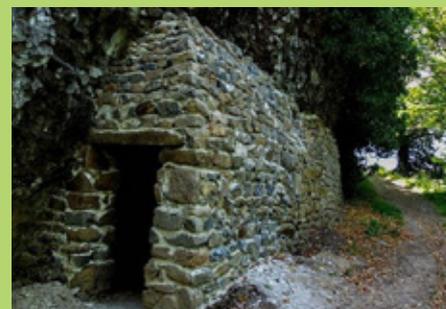
Ces procès verbaux le décrivent ainsi : « Un grand bac de 12,2m de longueur sur 2,35m de largeur, deux écopés, deux bourdes ferrées » (documents tirés de l'ouvrage «Ponts de la Haute Loire»).

Les années suivantes, les anciens se souviennent d'un bac servant au transport des personnes, de fourrage ainsi que d'animaux qui allaient paître sur l'autre rive. Le bac a été remplacé par une barque dans les années 50, l'accès à Tatevin* se faisant par le chemin de Benac (Benac avait également un bac).

L'abri servait de refuge au batelier, pour chaque passage les gens appelaient au bac et là le passeur intervenait.

Les travaux de restauration programmés en collaboration avec l'association « Défense du Patrimoine » sont réalisés par les Ateliers de la Bruyère (chantiers de réinsertion). ■

* Cassini, à la fin du XVIII^e siècle appelle l'endroit «Tastevin» ou encore «La Nau», toponyme indiquant qu'il y avait là, dès les temps anciens, un bateau pour passer la rivière.



TRAVAUX À TAVERNAT

En 2011, le «Couderc de Tavernat» avait bénéficié de travaux, notamment la création d'un parking avec l'aménagement et le fleurissement des espaces verts.

Il s'est avéré que les accès devaient être améliorés et modifiés car ils généraient des passages intempêtes de véhicules 4X4, dégradant les travaux réalisés.

Ainsi un enrochement a été placé sur le passage de la partie basse qui s'effondrait, et le chemin transversal a été reprofilé et empierré afin de le rendre portatif.. ■

ADRESSAGE

Notre commune va connaître un changement dans son adressariat, en effet en partenariat avec la poste, un travail de complément d'adresse est en cours d'élaboration.

L'existence d'une dénomination et d'une numérotation des voies, hameaux et habitations, contribue à la qualité de vie des citoyens. Grâce à celle-ci, ils bénéficient d'une meilleure qualité des services rendus et accèdent plus facilement aux informations et aux services dont ils ont besoin ; Elle facilite leur accès aux services à domicile : urgences, secours, sécurité, eau, électricité, téléphone (la fibre optique ne sera installée que sur des logements répertoriés par numéro), livraisons de médicaments et repas, services à la personne (soins à domicile, plateaux repas...). Elle facilite également le contact de proximité aux administrations et collectivités territoriales pour les opérations de recensement de la population et la gestion des listes électorales, la précision de la cartographie de la commune, les déplacements au sein de la commune, l'accessibilité des lieux touristiques (sites et monuments) et des services (hôtels restaurants gîtes...). Elle permet de plus l'exactitude de l'adresse des envois postaux et l'accès à des services nouveaux (très haut débit).

Dans un premier temps toutes les adresses repérables de la commune ainsi que les logements susceptibles d'être rénovés ou les terrains constructibles sont listés. Ainsi on peut définir toutes les rues à « nommer » et donner des numéros à toutes les maisons et tous les terrains.

Le conseil municipal délibère sur les propositions de noms de rues et valide les choix.

Chaque habitant reçoit l'intitulé de sa nouvelle adresse : UN CONSEILLER MUNICIPAL OU VOTRE FACTEUR vous remettra une attestation de modification d'adresse et un guide de communication de votre nouvelle adresse pour effectuer les mises à jour dans les services publics et organismes partenaires (caisse de retraite, CAF, CPAM, EDF, SE2A, ETC).

Ensuite la commune installera les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations ainsi que la numérotation des habitations. L'aspect de ces plaques n'est pas encore choisi. ■



FESTIVAL DE GUITARE DE CHANTEUGES

Comme pour l'édition 2016, le festival « Six cordes au fil de l'Allier » se déroulera pendant le weekend du 14 juillet 2017 (avec une journée supplémentaire et un concert le soir de l'ouverture), du 13 au soir jusqu'au 16 au soir sur le site de l'Abbaye de Chanteuges.

Ce festival est un mélange de guitaristes de renom, de jeunes talents, avec un travail de « master-class » autour de la musique d'ensemble. Cette année, les organisateurs ont la volonté d'inviter les musiciens régionaux à participer au festival.

Il y aura également un aménagement de l'esplanade de l'Abbaye autour d'une scène ouverte aux guitaristes présents pour la « master-class ».

Cet aménagement comprendra un lieu d'échange convivial autour d'un bar/restauration ouvert de 13h à 23h, ainsi qu'une exposition de lutherie. ■

9^e SALON DU LIVRE DE PRADES « LE ROCHER D'ECRITURE » SERA À CHANTEUGES

Comme tous les ans l'association « le Rocher d'écriture » vous propose de participer au salon du livre qui est organisé habituellement à Prades sous un chapiteau.

Cette année, les dates retenues sont les 13-14 et 15 octobre. Le département engage des travaux sur le pont de Saint Julien des Chazes entre les mois de septembre et novembre, ce qui interdira l'accès à la commune de Prades aux dates retenues. De ce fait, l'association a sollicité la municipalité de Chanteuges pour une utilisation gratuite de la salle des fêtes afin de pouvoir organiser le 9^e salon.

Près de 50 auteurs seront donc présents les 14 et 15 octobre et vous attendront pour dédicacer leurs ouvrages de 10 h à 18 h. Le vendredi 13 au soir une conférence vous sera proposée, à partir de 20 h 30, concernant l'histoire de la voie ferrée Paris / Nîmes. ■

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE À CHANTEUGES

Le tour de France reste pour petits et grands l'événement sportif et populaire de l'été. La Haute-Loire a vu son passage quatre fois dans les 40 dernières années, on se souvient particulièrement des deux dernières, les plus proches, Saugues lors de l'étape Rodez-Le Puy, et Langeac lors de l'étape Saint-Etienne-Saint-Flour.

Chanteuges n'avait jamais eu l'honneur de voir passer la grande boucle sur son territoire, ce sera donc le cas cette année pour la première fois, le dimanche 16 juillet lors de l'étape Laissac-Le Puy.

Les coureurs arriveront de Saugues, traverseront Bourleyre, puis à La Cambuse, fileront sur Saint Arcons pour rejoindre Prades, avant de découvrir notre « Mont Ventoux à nous » : la montée de Saint-Berain et le col de la « Peyra Taillade », 1190m.

Certes la commune accueille régulièrement des anciennes gloires du cyclisme ou de la presse spécialisée, tels que Raphaël Geminiani, Robert Chapatte ou Jean-Paul Olivier, pour venir se recueillir sur la tombe de Pierre Chany, à la veille de la course qui porte son nom et qui se déroule chaque année en Langeadois.

C'est pourquoi la municipalité, veut à cette occasion, rendre hommage au journaliste de l'Equipe qui a vécu à Chanteuges, y a construit sa résidence secondaire, surplombant la vallée de la Desges, et y avait de solides attaches, ainsi que dans le Langeadois.

Il a donc été décidé, de réaliser une fresque géante, de plus de 200 m², qui sera installée près du cimetière, sur l'esplanade du Roc.

Ce sera ainsi l'occasion de mettre notre bourg et sa richesse architecturale dans le champ des caméras de France 2, qui feront découvrir à des millions de téléspectateurs, friands de ces belles images, la beauté de notre bourg et du Val d'Allier. ■

ÉTAT CIVIL 2015/2016

Naissances

Soline BAYOUT
Céleste BERODOT
Mia COUDERT
Timaël DELAVIER
Timéo PAULET
Thélyo RAMENATTE
Alexis SALGUES

Décès

Yoan BERODOT
Marie CHAUVET
Gérard CONZE
Timaël DELAVIER
Juliette FONTANIER Vve DUMAS
Michel FREYCHE
Jacques LEYRELOUP
Pierre ROUYEYRE
Daniel SIMON
Marie VINCENT Vve PAGE

Mariages :

Grégory DESALE et Julie FERRIER
Romual KABORÉ
et Florence DE RANCOURT DE MIMERAND



UN LOGICIEL DÉDIÉ À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a décidé de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte. Il autorise en particulier une connaissance plus fine du patrimoine (type, âge, caractéristiques techniques des lampadaires...), et donc une optimisation et une meilleure maîtrise des investissements sur le patrimoine d'éclairage public, un suivi en temps réel du traitement des déclarations de pannes et enfin un accès rapide à des extraits cartographiques. Cet outil, à la fois simple et intuitif pour la commune, est accessible depuis internet. La mairie peut non seulement avoir accès à toutes les informations concernant l'éclairage public (visualisation du réseau, typologie de matériel existant...) mais aussi faire en ligne les déclarations de panne et suivre en direct étape par étape leur traitement.

En cas de constatation de panne sur le réseau communal : avertir la secrétaire de mairie en identifiant clairement la localisation de la lampe défectueuse. Le dépannage sera effectué après regroupement de plusieurs lampes sauf en cas d'urgence. ■



Ours

ont participé à ce numéro :

Textes :

Franck NOËL-BARON, Alain CHAZAL, Jean-Marc GOGUELY, Annie PAGE, Jean-Paul PASCAL, Evelyne SAURET, Sandrine ROUX, Julien VIZADE.

Photos :

Alain CHAZAL, Jean-Marc GOGUELY, Annie PAGE, Jean-Paul PASCAL, Sandrine ROUX.

Conception graphique

Véronique Béné / vivadesign.fr

Impression :

Imprimerie Phil'Print

Budget 2017

La bonne santé financière d'une commune se mesure à sa capacité d'épargner sur le montant de ses recettes annuelles pour financer ses investissements. Cette année l'auto-financement de Chanteuges se maintient aux alentours de 110 000 euros malgré les baisses de dotation et grâce à la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement qui reste stable en dépense. La dette est maîtrisée et s'élève à 63 euros par habitant contre 493 euros au

niveau national pour des communes de même strate démographique.

Fiscalité

Les taux votés par votre commune et qui sont appliqués aux bases d'imposition notifiées par l'état n'ont pas augmenté depuis plus de 15 ans. Ainsi la taxe d'habitation reste stable à 10%, la taxe foncière à 16.10% et la TF non bâtie à 70.57%. Par contre comme vous avez pu le lire, les taux d'impôt de la

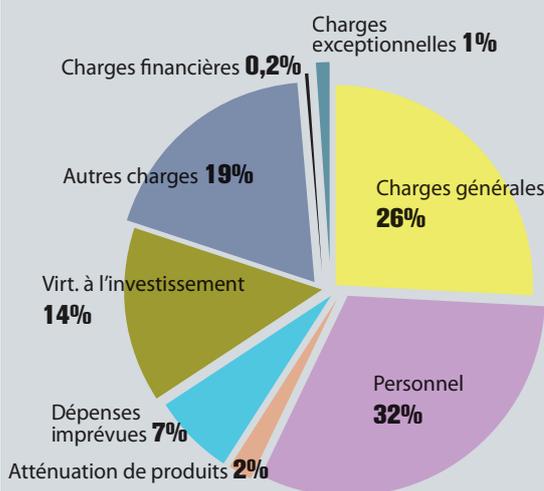
nouvelle communauté vont fortement augmenter pendant les 12 années à venir, (TH +1.26%, TF + 1.81%, TFNB +11.25%).

Pour l'ensemble des contribuables de notre commune se sont 17 000 euros supplémentaires qui seront prélevés. Cette situation aurait pu être différente si un vrai dialogue s'était instauré entre toutes les communes et si la solution de la neutralisation fiscale avait été votée. ■

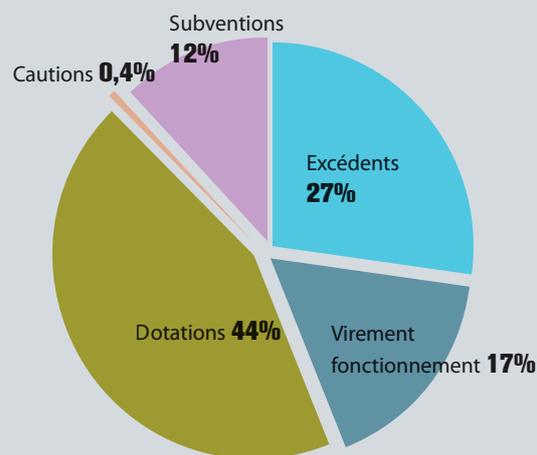
Un budget à la hauteur d'un village de 450 habitants

Fonctionnement : 366 021 € en dépenses et recettes

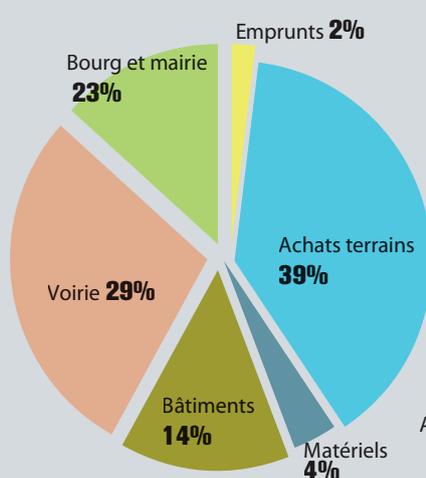
Investissement : 312 471 € en dépenses et recettes



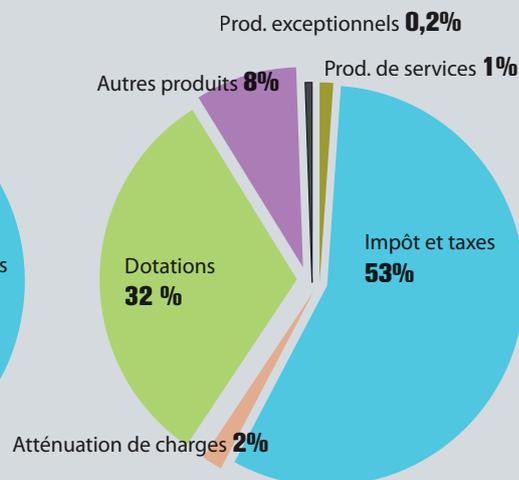
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
366 021 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT
366 021 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
312 471 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT
312 471 €